

## Compte rendu

### 3<sup>ème</sup> Comité de pilotage Natura 2000 Site FR 9301624 des 3 caps

**Date** : le jeudi 13 décembre 2007

**Lieu** : Espace culturel de Ramatuelle

**Horaires** : de 14h30 à 17H30

#### **Objet** :

- Restitution des inventaires scientifiques naturalistes
  - Milieu terrestre
    - Habitats terrestres (G. Sylla)
    - Entomofaune (G. Sylla)
    - Reptiles (D. Rombaut)
    - Chiroptères (D. Rombaut)
  - Milieu marin
    - Paysages de la roche médiolittorale (cystoseires, lithophyllum) (G. Sylla)
    - Biocénoses infralittorales (Posidonie, coralligène, sables...) (G. Sylla)
- Restitution des inventaires socio-économiques
  - Milieu terrestre (A. Denet)
  - Milieu marin (A. Denet)
- Proposition pour la mise en place d'un calendrier relatif aux groupes de travail (JP. Morin)

N.B. : le diaporama sera prochainement disponible sur : [www.observatoire-marin.com](http://www.observatoire-marin.com) et sur : [www.3capsnatura2000.canalblog.com](http://www.3capsnatura2000.canalblog.com)

---

#### **Liste des participants** :

- Roland BRUNO, Maire de Ramatuelle, Président du comité de pilotage
- Pierre BERENGUIER, Maire de La Croix Valmer
- Guillaume SELLIER, Directeur des Affaires Maritimes du Var
- Gilbert CARRA, Adjoint au Maire de Ramatuelle
- Jean-Louis LOEUILLARD, Conseil général du Var, DEER
- Thierry THIBAUT, Docteur à l'Université de Nice représentant le rapporteur scientifique
- Myriam GRANIER, Conservatoire du Littoral
- Richard BARETY, Conservatoire du Littoral

- Nicolas GERARDIN, Chargé de mission « Périmètre Optimal », Parc National de Port-Cros
- Alain BARCELO, Responsable scientifique, Parc National de Port Cros
- Jean-Claude DHERMENT, Parc National de Port Cros, chef de secteur Cap Lardier
- Laurent GAILLARD, Parc National de Port Cros, secteur Cap Lardier
- Dominique ROMBAUT, Chargée de mission CEEP
- Denis HUIN, Administrateur CEEP
- Louis GARNIER, Service Forêt du SIVOM du Littoral des Maures
- Mathieu BASLE, Chargé de mission Syndicat Intercommunal SCOT-CGST
- Noël ARIZZI, Comité Communal des Feux de Forêt
- Georges FRANCO, Syndicats des Propriétaires Sylviculteurs
- Mme la représentante du Comité Départemental du Tourisme du Var
- Patrick DESPINOY, Président du Comité Départemental de la FFESSM
- Claude GAVORY, chargé de mission FFESSM
- Patrick PIEGTS, Représentant de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer
- Joseph BRUN, Domaine de la Tourraque
- José CRAVERIS, Domaine de la Tourraque
- Olivier PACQUES, Domaine de la Bastide Blanche et de la Croix
- Alexandre BRION, Société de transport maritime « Bateaux Verts »
- Guy JOGUET, Club Sportif de l'Escalet et Régisseur du Domaine de l'Escalet
- Yvonne TRIAY, Secrétaire générale de l'as. Vivre dans la presqu'île de St Tropez
- Marie Henriette BRION, présidente de l'as. Les amis de Ramatuelle
- Marceau BERTERO NIEL, Président de l'as. La Bande à DD
- Michel BLAISE, Secrétaire général de l'as. Sauvegarde des sites de La Croix Valmer
- François REMOND, Représentant de l'as. Sauvegarde des sites de la Croix Valmer
- Annabelle DENET, Chargée de mission Natura 2000
- Grégory SYLLA, Chargé de missions Natura 2000
- Marion THOMASSIN, Chargée d'animation et adjointe au chef de service de l'Observatoire marin
- Jean-Philippe MORIN, Chef de service de l'Observatoire Marin

## **Propos introductif par M. BRUNO, maire de Ramatuelle et Président du comité de pilotage**

La démarche Natura 2000 engagée depuis plus d'un an sur notre territoire entre dans la seconde phase du document d'objectif qui aura pour objet l'élaboration des propositions d'actions à mettre en œuvre afin de maintenir la biodiversité présente sur le site des 3 caps.

En effet, les inventaires naturalistes qui viennent de s'achever font état d'une richesse écologique insoupçonnée, mais aussi d'un équilibre fragile qui permet la cohabitation des espèces, des habitats et des enjeux.

Il nous revient dorénavant de garantir le maintien de cet équilibre tout en préservant les activités traditionnelles qui se pratiquent sur ce site, d'autant plus que celles-ci participent à cette symbiose.

## **Rappels par M. BERENGUIER, maire de la Croix-Valmer et Vice-président du Sivom du littoral des Maures**

Rassuré par la tournure que prend cette démarche, il me semble désormais indispensable de faire cohabiter les acteurs de ce site et les écosystèmes qui y sont présents. En effet, « les règles du jeu » de Natura 2000 s'éclaircissent au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

L'Observatoire marin est le candidat idéal pour porter ce projet, car de par ses compétences scientifiques et techniques et sa bonne connaissance du territoire et de ses acteurs à travers ses approches socio-économiques, il pourra mettre en lumière les actions adéquates qui pérenniseront la vocation de notre littoral tourné vers un tourisme durable.

Dans les prochaines années, il serait également opportun que l'Observatoire marin s'étende à l'ensemble du Golfe de Saint-tropez dans le cadre de la communauté de communes, ce qui permettrait aux 12 communes de développer une démarche concertée sur les problématiques littorales.

## **1- Diaporamas sur les inventaires naturalistes terrestres**

### **1-a- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif aux habitats terrestres**

La qualification de certaines espèces d'« envahissantes » ou d'« invasives » prête à questionnement. Le terme en question est défini par Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) de la manière suivante : « *espèce exotique qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie. Les phénomènes d'invasion biologique sont aujourd'hui considérés par l'ONU comme une des grandes causes de régression de la biodiversité, avec la pollution, la fragmentation écologique des écosystèmes et la chasse/pêche/surexploitation de certaines espèces.* »

Certes le mimosa est devenu depuis quelques années le symbole de certaines communes littorales, voire une ressource économique, mais ses qualités ornementales ne lui enlèvent pas son caractère envahissant. Et c'est à ce titre qu'il doit être contrôlé au sein d'espaces naturels propices au maintien de la biodiversité.

Quant à la notion d'approche dynamique des habitats, elle est particulièrement enrichissante, mais elle peut s'appuyer sur des connaissances acquises sur des territoires comparables, sachant que dans le cadre de cette étude, il est avant tout demandé de dresser un état des lieux des habitats et des espèces présentes sur le site des 3 caps.

### **1-b- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif à l'entomofaune**

Il est fait remarquer que les espèces recensées sur le site des 3 caps ne correspondent pas en totalité à celles préalablement mentionnées dans le FSD (Formulaire Standard de Données), document de base compilant des informations d'ordre général et écologique pour chaque site du réseau Natura 2000. La question de la portée du recensement des espèces patrimoniales non considérées comme étant d'intérêt communautaire et notamment leur prise en compte dans les futures mesures de gestion est donc soulevée.

### **1-c- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif aux reptiles**

Pas de questionnaire relatif à l'inventaire des reptiles.

### **1-d- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif aux chiroptères**

A la question portant sur l'intérêt de préserver la biodiversité et notamment les chiroptères, il est fait état entre autre de leur rôle actif au sein de la chaîne alimentaire, permettant la régulation de certaines populations d'insectes susceptibles de pulluler en l'absence de chauves souris.

Et plus généralement, il est rappelé que la diversité biologique et le nombre d'espèces évoluant dans un écosystème sont un gage d'équilibre et de stabilité, et qu'à contrario, la perte de diversité fragilise cet équilibre par la prédominance des quelques espèces restantes.

## **2- Diaporamas sur les inventaires naturalistes marins**

L'herbier de posidonie, habitat marin majeur pour notre littoral dont la conservation est considérée comme prioritaire pour l'Union Européenne, est globalement en bonne santé au droit des 3 caps. Toutefois, la pression croissante de la plaisance le fragilise insidieusement et pourrait provoquer de brusques reculs lorsque sa vigueur ne lui permettra plus de résister aux phénomènes hydrodynamiques. De graves conséquences pourraient alors apparaître, notamment au niveau de l'érosion des plages.

Concernant la quantité de feuilles présentes sur les plages à partir de l'automne et après quelques événements tempétueux, elle n'a rien d'alarmant et traduit simplement le cycle de vie de l'herbier qui comme la plupart des plantes perd ses feuilles à cette période. Il n'est pas rare d'observer des hectares de fonds sableux recouverts de feuilles mortes.

L'attention doit porter plus particulièrement sur l'état de la matte qui peut être considéré comme la fondation de l'édifice herbier de posidonie. C'est au regard de cet aspect de l'herbier que seront éventuellement proposées des mesures vis-à-vis des activités qui mettent en souffrance cette espèce protégée.

Quant à la sensibilité de l'herbier vis-à-vis de la transparence de l'eau, elle est tout à fait avérée et surtout en limite inférieure, comme cela a été démontré par de nombreuses études scientifiques, mais il est encore peu probable que les rejets des navires (eaux grises et eaux noires) aient un effet direct sur la transparence de l'eau, par contre sur l'aspect de l'incidence des polluants physico-chimiques (détergents, tensioactifs, WC chimiques...), la question est à approfondir.

Le DOCOB devra donc faire apparaître des éléments scientifiques étayant les différentes hypothèses évoquées ci-dessus afin d'adapter au mieux les mesures de gestion au contexte local.

## **2-a- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif à la zone médiolittorale**

La présentation des habitats de l'étage médiolittoral permet d'appréhender toute la richesse de la zone de balancement des vagues sur les 3 caps (dont le nombre d'espèces identifiées est comparable à celui observé à Port-Cros), et de comprendre tout l'intérêt de la préserver, car particulièrement sensible aux pollutions de surface.

Une précision du rapporteur scientifique fait état des peuplements de cystoseires présents dans les nombreuses cuvettes littorales, qui hébergent chacune une centaine d'espèces faunistiques et contribuent de fait à la diversité biologique du site Natura 2000.

## **2-b- Questionnements sur la présentation du diaporama relatif aux biocénoses de l'étage infralittoral**

Les observateurs habitués à la lecture des cartographies marines font part de la qualité du rendu de ces dernières qui semble-t-il sont bien plus précises que celles du parc national de Port-Cros et ne manqueront pas de constituer des outils pertinents lors de la réflexion sur les mesures de gestion.

## **3- Diaporamas sur les inventaires socio-économiques terrestres**

En complément des usages répertoriés, il est demandé à ce que soient rajoutées les Balades Nature Commentées, qui se déroulent sur le site des 3 caps à l'initiative des offices de tourisme et qui en terme de fréquentation sont au moins tout aussi importantes que la semaine varoise de randonnée, événement plus ponctuel.

Concernant la DFCI, il est recommandé de ne pas considérer cette activité comme un usage au sens strict, mais comme une mesure de gestion.

Il est également demandé si le patrimoine forestier est exploité (sylviculture), et s'il est envisageable qu'il le devienne. En l'occurrence, le Conservatoire du Littoral, propriétaire des terrains, n'a pas souhaité développer cette activité jusqu'à ce jour sur le site des 3 caps, mais rien ne s'y oppose réglementairement. Les réflexions sur les mesures de gestion pourront peut-être faire valoir un intérêt à cet usage.

Concernant la chasse, la problématique du report des dates d'ouvertures (15 octobre au lieu du 15 août) a été également soulevée au regard de la fréquentation du site, considérant les dégâts majeurs générés par les populations de sangliers dans les propriétés viticoles adjacentes.

## **4- Diaporamas sur les inventaires socio-économiques marins**

Certaines données peuvent sembler lacunaires, mais leur récolte est parfois complexe, notamment pour des activités non organisées ou proposées par des structures extérieures au territoire. C'est le cas de la chasse sous-marine, notamment pratiquée par les touristes l'été, mais aussi la plongée relevant de clubs venant de l'intérieur des terres. Il est également demandé que soient vérifiées les offres touristiques proposées par la société des Iles d'Or sur ce secteur.

Les affaires maritimes indiquent que l'activité de chasse sous-marine est théoriquement soumise à déclaration et que l'Observatoire Marin peut se rapprocher du service idoine pour tenter de cerner au mieux le nombre de chasseurs sous-marin.

Certains membres du comité de pilotage s'étonnent de l'absence d'études sur les stocks de poissons alors même que certaines activités comme la pêche et la chasse sous marine sont prises en compte.

Il est précisé qu'aucune étude quantitative sur les populations de poissons n'a été réalisée dans le cadre des inventaires naturalistes, car les seules espèces concernées par l'annexe 2 de la Directive Habitats dans le secteur sont les tortues marines et les mammifères marins. Pour autant, les plongées réalisées lors de l'inventaire des biocénoses marines ont permis de faire un état des lieux qualitatif.

Il est d'autre part spécifié que dans le cadre de la démarche Natura 2000, la protection des poissons est induite par la prise en compte des habitats qui les hébergent (herbiers de posidonie, coralligène,...).

En revanche, il n'est pas exclu qu'à l'avenir, l'Observatoire marin programme des inventaires ichtyologiques. A ce sujet, le parc national de Port-Cros évoque la possibilité de disposer de financements émanant de l'agence des Aires Marines Protégées pour ce type d'études.

Globalement, il est quand même souligné que les études réalisées sont allées au-delà des attendus stricto sensu grâce à l'investissement personnel des agents de l'Observatoire marin et du professionnalisme des bureaux d'étude retenus.

#### **5- Questionnements sur la mise en place des groupes de travail**

Les modalités de leur organisation sont tout d'abord rappelées :

Courant janvier : Groupes de travail 'scientifiques' afin d'envoyer au CSRPN le tome 1 du DOCOB dans les meilleurs délais

Fin mars (eu égard aux élections municipales) : Groupes de travail 'usages'

Un calendrier sera très prochainement envoyé à tous les participants du comité de pilotage afin que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions et confirmer leur participation à ces ateliers.

L'ordre du jour étant bouclé, la séance est levée.